



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le 19 FEV 2019

001497  
DECISION N° \_\_\_\_\_/ANAC/DG/DAAF/DSNAA/SDSNA  
portant procédure de détermination des effectifs  
minimaux des inspecteurs des services de la navigation  
aérienne, en abrégé « RACI 5143 »

**LE DIRECTEUR GENERAL**

- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Sur** Proposition du Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité,

**DECIDE**

## **Article 1<sup>er</sup>: Objet**

La présente décision adopte la procédure de détermination des effectifs minimaux des Inspecteurs de la Sécurité des Services de la Navigation Aérienne, en abrégé « RACI 5143 ».

## **Article 2: Champ d'application**

Cette procédure est applicable pour la détermination des effectifs minimaux pour les différentes spécialités des inspecteurs de la sécurité des services de la navigation aérienne :

- Inspecteurs des services de la navigation aérienne pour la gestion du trafic aérien et des recherches et sauvetage (ATM/SAR) ;
- Inspecteurs des services de la navigation aérienne pour la gestion de l'information aéronautique et des procédures de vols (AIM/PANS-OPS ;
- Inspecteurs des services de la navigation aérienne pour les Communication, Navigation et Surveillance (CNS) ;
- Inspecteurs des services de la navigation aérienne pour la météorologie aéronautique (MET).

## **Article 3: Entrée en vigueur**

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment la *décision n° 3715/ANAC/DAAF/DCSC/DAJR du 11 nov. 2014 portant détermination des effectifs minimaux des inspecteurs de l'ANAC* en ce qui concerne l'effectif des inspecteurs des services de la navigation aérienne, entre en vigueur à compter de sa date de signature et est applicable à compter de sa date de signature.



**PJ: procédure de détermination des effectifs minimaux des inspecteurs de la sécurité des services de la navigation aérienne « RACI 5143 » 1ère édition – janvier 2019**

### **Ampliation**

- DSNA
- DAAF
- SERVICE INFORMATIQUE (site web ANAC)



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

AUTORITÉ NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : RACI 5136




**PROCEDURE DE DETERMINATION  
DES EFFECTIFS MINIMAUX DES  
INSPECTEURS DES SERVICES DE LA  
NAVIGATION AERIENNE (ANS)**

**« RACI 5143 »**

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son autorité

1ère édition – Janvier 2019

PAGE DE VALIDATION


	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	VISA/DATE
REDACTION	Sous-Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne (SDSNA)	N'ZEBO Oi N'zebo Sylvain	22/01/19 NZE
VERIFICATION	<u>LE COMITE RSA</u> Président :	KOFFI BI Nékalo Joseph	 12/02/19
	Rapporteur :	ALLA Amani Jean	12/02/19 AA
VALIDATION OPERATIONNELLE	Directeur du Transport Aérien	COULIBALY Ahmed Djibril	15/02/19 
APPROBATION	Directeur Général	Sinaly SILUE	19/02/19 

### LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° PAGE	N° EDITION	DATE D'EDITION	N° AMENDEMENT	DATE D'AMENDEMENT
i	1	22/01/2019	0	22/01/2019
ii	1	22/01/2019	0	22/01/2019
iii	1	22/01/2019	0	22/01/2019
iv	1	22/01/2019	0	22/01/2019
v	1	22/01/2019	0	22/01/2019
vi	1	22/01/2019	0	22/01/2019
vii	1	22/01/2019	0	22/01/2019
1	1	22/01/2019	0	22/01/2019
2	1	22/01/2019	0	22/01/2019
3	1	22/01/2019	0	22/01/2019
4	1	22/01/2019	0	22/01/2019
5	1	22/01/2019	0	22/01/2019
6	1	22/01/2019	0	22/01/2019

C.A.S



 <p data-bbox="227 181 544 233">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="609 102 1104 170">Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS)</p> <p data-bbox="787 192 925 226">« RACI 5143 »</p>	<p data-bbox="1153 113 1339 215">Edition 1 Date : 22/01/2019 Amendement 0 Date : 22/01/2019</p>
--	--	---


## TABLEAU DES AMENDEMENTS

<i>Amendements</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i> - <i>Adoption/Approbation</i> - <i>Entrée en vigueur</i> - <i>Application</i>
--------------------	--------------	--

1ere Edition






 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p><b>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS)</b></p> <p><b>« RACI 5143 »</b></p>	<p><b>Edition 1</b> Date : 22/01/2019 <b>Amendement 0</b> Date : 22/01/2019</p>
---	---	---

### LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE


Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
Doc 9734	OACI	Manuel de supervision de la sécurité – Partie A	3ere édition	2017

*Handwritten initials*

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS) « RACI 5143 »</p>	<p>Edition 1 Date : 22/01/2019 Amendement 0 Date : 22/01/2019</p>
--	--	---

## TABLE DES MATIERES

	PAGE
PAGE DE VALIDATION .....	I
LISTE DES PAGES EFFECTIVES .....	II
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS .....	III
TABLEAU DES AMENDEMENTS.....	IV
TABLEAU DES RECTIFICATIFS.....	V
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE.....	VI
TABLE DES MATIERES .....	VII
1. OBJET.....	1
2. DOMAINE D'APPLICATION .....	1
3. DOCUMENTS DE REFERENCE .....	1
4. HYPOTHESES DE DETERMINATION DU NOMBRE D'INSPECTEURS .....	1
4.1 GENERALITES.....	1
4.2 NOMBRE DE JOUR DE TRAVAIL DISPONIBLES .....	2
4.3 NOMBRES D'UNITES ANS SUPERVISEES ET TACHES DE TRAVAIL.....	3
5. EVALUATION DES TÂCHES ET ESTIMATION DU PERSONNEL NECESSAIRE.....	5
5.1 INSPECTEUR ANS-AIM/PANS-OPS.....	5
5.2 INSPECTEUR ANS-ATM/SAR .....	7
5.3 INSPECTEUR ANS-CNS .....	9
5.4 INSPECTEUR ANS-MET .....	11

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p><b>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS)</b></p> <p><b>« RACI 5143 »</b></p>	<p><b>Edition 1</b> <b>Date : 22/01/2019</b> <b>Amendement 0</b> <b>Date : 22/01/2019</b></p>
--	---	---

## 1. OBJET

Cette procédure a pour objet d'établir un mécanisme de détermination du personnel d'inspection nécessaire pour conduire à bien les activités d'inspection et éventuellement de certification des services de navigation aérienne. La détermination du personnel nécessaire (effectif cible) constitue un indicateur de décision pour la planification du recrutement et de la formation du personnel de l'ANAC notamment celui en charge de la sécurité des services de navigation aérienne.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique au personnel technique de l'ANAC notamment celui de la Sous-Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne lors de l'évaluation des besoins en personnel de l'ANAC afin de permettre à cette dernière de s'acquitter convenablement de ses tâches de supervision de la sécurité conformément à la loi à l'aviation civile.

## 3. DOCUMENTS DE REFERENCE


- Document OACI, Doc 9734 partie A Manuel de la supervision de la sécurité
- Cadre Organique de l'ANAC ;
- Fiches de Poste Inspecteurs ANS ;
- Bilan des actes de surveillance, Année 2018.

## 4. HYPOTHESES DE DETERMINATION DU NOMBRE D'INSPECTEURS

Dans l'approche analytique, la détermination du nombre d'inspecteurs est basée sur une méthode scientifique qui tient compte du volume d'activités et du nombre de jours ouvrables dans l'année.

### 4.1 Généralités

- a) L'estimation du personnel d'inspection nécessaire pour la supervision des services de navigation aérienne tient compte de la nécessité de disposer des experts dans les différents domaines de spécialité ANS à savoir :
- Cartographie aéronautique (MAP) ;
  - Circulation aérienne (ATM) ;
  - Communication, Navigation et Surveillance (CNS) ;
  - Information aéronautique (AIS) ;

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS) « RACI 5143 »</p>	<p>Edition 1 Date : 22/01/2019 Amendement 0 Date : 22/01/2019</p>
---	--	---

- Météorologie aéronautique (MET) ;
- Procédures de vol (PANS-OPS) ;
- Recherches et Sauvetage (SAR).

b) Les inspecteurs Information aéronautique et Circulation aérienne cumuleront respectivement les tâches relatives :

- a. à la cartographie aéronautique et au procédures de vols ;
- b. aux recherches et sauvetage.

Ils reçoivent à cet effet des formations complémentaires de perfectionnement conformément au programme de formation ANS « RACI 5106 ».

c) L'estimation ne tient pas compte du personnel nécessaire d'encadrement.

d) L'approche de polyvalence a été utilisée car l'activité n'est pas importante. Il faut également tenir compte des ressources limitées de l'ANAC. A cet effet, pour plus de commodité, il a été retenu cinq (05) personnels d'encadrement :


- le Sous-Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne (SD SNA),
- le chef service ATM/SAR (C/SATS),
- le chef de service MET (C/SMET)
- le Chef Service CNS (C/SCNS) et
- le Chef de service AIM/PANS-OPS (C/SAPO).

Le personnel d'encadrement cumulera leurs tâches avec les tâches d'inspection.

#### 4.2 Nombre de jour de travail disponibles

Le nombre de jours ouvrables est obtenu par le calcul suivant :

- Recensement des activités liées à chaque fonction ;
- Calcul des charges annuelles de travail relatives aux activités, basé sur les standards de charge définis par type d'activité ;
- Calcul de la capacité annuelle de travail d'un travailleur (cas inspecteur) intégrant les contraintes sociales et règlementaires ;
- Calcul du nombre d'inspecteurs requis pour couvrir les charges ;

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p align="center"><b>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS)</b></p> <p align="center">« RACI 5143 »</p>	<p><b>Edition 1</b> Date : 22/01/2019 <b>Amendement 0</b> Date : 22/01/2019</p>
--	--	---

<b>Libellé</b>	<b>Nombre des jours</b>
Nombre des jours de l'année (NJA) :	<b>365</b>
Nombre des jours non ouvrables (NJNO) : = 02 jours par semaine (samedi et dimanche) sur un total de 52 semaines	<b>2 X 52 = 104</b>
Nombre des jours de congé (NJC) :	<b>30</b>
Nombre moyen des jours fériés (NJF) :	<b>11</b>
Nombre moyen des jours congés maladies (NJM) :	<b>5</b>
Nombre moyen des jours de formation et Ateliers/Séminaires (NJFO) :	<b>25</b>
Nombres de jours ouvrables par an (NJO)	<b>NJO = NJA - NJNO - NJC - NJF - NJM - NJFO = 365 - 104 - 30 - 11 - 5 - 25 = 190</b>
Nombre d'heures travaillées dans l'année (potentiel individuel brut) sur la base de 8h de travail par jour	<b>190 * 8 = 1520</b>

### 4.3 Nombres d'unités ANS supervisés et tâches de travail

La Sous-Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne (SDSNA) est responsable de la supervision de la sécurité des Prestataires ou Fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP). Ces services de navigation aérienne comprennent :

#### POUR L'ATS/SAR


##### 1. Services de la circulation aérienne

- Services de contrôle d'aérodrome
- Service de contrôle d'approche en environnement non RADAR
- Service de contrôle d'approche en environnement RADAR
- Service de contrôle régional
- Service d'information de vol d'aérodrome

##### 2. Services de recherches et de sauvetage

#### POUR LES CNS

- Service de communication
- Service de navigation
- Services de surveillance

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS)  « RACI 5143 »</p>	<p>Edition 1 Date : 22/01/2019 Amendement 0 Date : 22/01/2019</p>
---	---	---

## POUR L' AIS/MAP/PANS-OPS

### 1. Services d'information aéronautique

- Unités AIM
- Bureau NOTAM International (BNI)

### 2. Services de cartographie

### 3. Services de Conception des procédures de vol

## POUR LES SERVICES DE METEOROLOGIE AERONAUTIQUE


### 1. Centre MET d'aérodrome

- Briefing
- Prévision
- Observation

### 2. Centre de veille MET

Le tableau suivant présente le nombre d'unité ANS pour les différents services supervisés :

Unités ANS		AIS	ATM	CNS	MAP	MET	PANS-OPS	SAR	Total par station
DAKAR/DIASS		2	1	1	1	1	1	--	7
ABIDJAN	DG SODEXAM	1	--	2	--	1	1	--	4
	REP ASECNA	1	4	3	-	3	--	--	11
	BAA	--	--	--	--	--	--	1	1
BOUAKE		1	2	1	--	1	--	--	5
KORHOGO		1	1	1	--	1	--	--	4
MAN		1	1	1	--	1	--	--	4
ODIENNE		1	1	1	--	1	--	--	4
SAN PEDRO		1	1	1	--	1	--	--	4
YAMOOUSSOUKRO		1	1	1	--	1	--	--	4
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>48</b>

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS) « RACI 5143 »</p>	<p>Edition 1 Date : 22/01/2019 Amendement 0 Date : 22/01/2019</p>
---	--	---

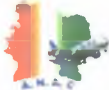
## 5. EVALUATION DES TÂCHES ET ESTIMATION DU PERSONNEL NÉCESSAIRE

Pour déterminer le nombre d'inspecteurs ANS nécessaire pour assurer effectivement la supervision dans les différents sous-domaines ANS, les activités et tâches spécifiques desdits inspecteurs seront prises en compte. Le temps requis pour réaliser chaque tâche ou activité sera estimé en heures par jour et le total par année.

Les tâches spécifiques sont listées dans le tableau ci-après :

### 5.1 Inspecteur ANS-AIM/PANS-OPS


Tâches de l'inspecteur	Nombre de tâche par an (A)	Nombre de jour par tâche (B)	Nombre d'inspecteur par tâche (C)	Nombre total d'heure par tâche (D) D = BxCx8	Nombre total d'heure par an (E) E = AxD
Elaborer et mettre à jour les règlements relatifs à l' AIS, aux MAP et aux PANS-OPS	3	3	1	24	72
Elaborer les guides et éléments indicatifs destinés à l'industrie	3	3	1	24	72
Elaborer les guides, procédures ou éléments indicatifs destinés à aider les inspecteurs AIM/PANS-OPS dans la réalisation de leurs missions et tâches de supervision	3	5	1	40	120
Identifier les différences éventuelles entre les règlements et usages nationaux et les normes et pratiques recommandées (SARPs) des annexes de l'OACI relatives à l' AIS/MAP/PANS-OPS en vue de leur notification à l'OACI et de leur publication dans l'AIP	3	4	1	32	96
Etablir le planning de surveillance des fournisseurs AIS/MAP/PANS-OPS	2	1	1	8	16
Réaliser un audit des services AIS	4	5	2	80	320
Réaliser un audit des services MAP	1	3	2	48	48
Réaliser un audit du Bureau PANS-OPS (BPV)	1	3	2	48	48
Réaliser une inspection programmée des services AIM	8	3	2	48	384
Réaliser une inspection programmée des services MAP	1	3	2	48	48
Réaliser une inspection programmée du BPV	1	3	2	48	48

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS)</p> <p>« RACI 5143 »</p>	<p>Edition 1 Date : 22/01/2019 Amendement 0 Date : 22/01/2019</p>
---	---	---

Tâches de l'inspecteur	Nombre de tâche par an (A)	Nombre de jour par tâche (B)	Nombre d'inspecteur par tâche (C)	Nombre total d'heure par tâche (D) D = BxCx8	Nombre total d'heure par an (E) E = AxD
Réaliser une inspection inopinée des services AIS	2	1	1	8	16
Réaliser une évaluation du SMQ de l'AIISP	1	1	1	8	8
Rédiger les rapports d'audits et d'inspection et transmission aux ANSP concernés	19	3	1	24	456
Elaborer les plans de navigation aérienne dans les domaines AIS, MAP et PANS-OPS	1	10	2	160	160
Evaluer l'AIP	1	5	2	40	40
Faire l'authentification des informations et données aéronautiques	5	2	1	16	80
Examiner les lettres aux États de l'OACI sur les questions intéressant les services AIS, MAP et PANS-OPS, rédiger les réponses à ces lettres et en assurer le suivi	10	1	2	8	80
Examiner et accepter les plans d'actions correctrices (PAC) soumis par les prestataires AIS, MAP et PANS-OPS	19	1	2	16	304
Approuver/accepter les manuels d'exploitation ou les programmes de formation du personnel des prestataires AIS, MAP et PANS-OPS	5	5	1	40	200
Faire l'approbation réglementaire des procédures de vol	2	2	1	16	32
Traiter les demandes de NOTAM	120	0,5	1	4	480
<b>Nombre total d'heure pour toutes les tâches</b>					<b>3128</b>
<b>Nombre d'heures travaillées dans l'année (potentiel individuel brut) sur la base de 8h de travail par jour</b>					<b>1520</b>
<b>Nombre d'inspecteur(s) requis pour les tâches (3128/1520)</b>					<b>2,06</b>


Le nombre total d'inspecteurs ANS-AIM/PANS-OPS requis est de deux (02)



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS)  « RACI 5143 »</p>	<p>Edition 1 Date : 22/01/2019 Amendement 0 Date : 22/01/2019</p>
---	---	---


## 5.2 Inspecteur ANS-ATM/SAR

Tâches de l'inspecteur	Nombre de tâche /an (A)	Nombre de jour par tâche (B)	Nombre d'inspecteur par tâche (C)	Nombre total d'heure par tâche (D)= BxC x8	Nombre total d'heure par an (E) = Ax D
Elaborer et mettre à jour les règlements ATM/SAR	4	3	1	24	96
Elaborer les guides et éléments indicatifs destinés à l'industrie	3	3	1	24	72
Elaborer les guides, procédures ou éléments indicatifs destinés à aider les inspecteurs ATM/SAR dans la réalisation de leurs missions et tâches de supervision	5	5	1	40	200
Identifier les différences éventuelles entre les règlements et usages nationaux et les normes et pratiques recommandées (SARPs) des annexes de l'OACI relatives à l'ATM/SAR en vue de leur notification à l'OACI et de leur publication dans l'AIP	4	4	1	32	128
Etablir le planning de surveillance des fournisseurs ATM/SAR	2	1	1	8	16
Réaliser un audit des services ATM	3	5	2	80	240
Réaliser un audit du RSC	1	4	2	64	64
Réaliser une inspection programmée des services ATM	10	3	1	24	240
Réaliser une inspection programmée du RSC	1	3	2	48	48
Réaliser une inspection inopinée des services ATM	3	1	1	8	24
Réaliser une inspection inopinée du RSC	1	1	1	8	8
Rédiger les rapports d'audits et d'inspection et transmission aux ANSP concernés	19	3	1	24	456
Examiner les lettres aux États de l'OACI sur les questions intéressant les services ATM/SAR, rédiger les réponses à ces lettres et en assurer le suivi	5	1	1	8	40
Examiner et accepter les plans d'actions correctrices (PAC) soumis par les ATSP/RSC	19	1	1	8	152
Approuver/accepter les manuels d'exploitation ou les programmes de formation du personnel de l'ATSP/RSC	10	5	1	40	400

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p align="center"><b>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS)</b></p> <p align="center">« RACI 5143 »</p>	<p><b>Edition 1</b>  Date : 22/01/2019  <b>Amendement 0</b>  Date : 22/01/2019</p>
--	--	--


Tâches de l'inspecteur	Nombre de tâche /an (A)	Nombre de jour par tâche (B)	Nombre d'inspecteur par tâche (C)	Nombre total d'heure par tâche (D)= BxC x8	Nombre total d'heure par an (E) = Ax D
Accepter les études de sécurité relatives à l'ATM	3	2	1	16	48
superviser les examinateurs/évaluateurs et instructeurs ATC en collaboration avec le Service des Licences	2	2	2	32	64
Participer à la réalisation des examens de qualifications et mentions de contrôle ou de maintien de compétences des contrôleurs de la circulation aérienne	2	2	2	32	64
Traiter les comptes-rendus d'incidents ATS	10	1	1	8	80
<b>Nombre total d'heure pour toutes les tâches</b>					<b>2440</b>
<b>Nombre d'heures travaillées dans l'année (potentiel individuel brut) sur la base de 8h de travail par jour</b>					<b>1520</b>
<b>Nombre d'inspecteur(s) requis pour les tâches (2440/1520)</b>					<b>1,61</b>

Le nombre total d'inspecteurs ANS-ATM/SAR requis est de deux (02)

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS) « RACI 5143 »</p>	<p>Edition 1 Date : 22/01/2019 Amendement 0 Date : 22/01/2019</p>
---	--	---


### 5.3 Inspecteur ANS-CNS

Tâches de l'inspecteur	Fréquence des tâches /an (A)	Nombre de jour par tâche (B)	Nombre d'inspecteur par tâche (C)	Nombre total d'heure par tâche (D)= BxCx8	Nombre total d'heure par an (E) = Ax D
Elaborer et mettre à jour les règlements relatifs aux CNS	5	3	1	24	120
Elaborer les guides et éléments indicatifs destinés à l'industrie	3	3	1	24	72
Elaborer les guides, procédures ou éléments indicatifs destinés à aider les inspecteurs CNS dans la réalisation de leurs missions et tâches de supervision	3	5	1	40	120
Identifier les différences éventuelles entre les règlements et usages nationaux et les normes et pratiques recommandées (SARPs) des annexes de l'OACI relatives aux CNS en vue de leur notification à l'OACI et de leur publication dans l'AIP	5	4	1	32	160
Etablir le planning de surveillance des fournisseurs CNS	2	1	1	8	16
Réaliser un audit des services CNS	3	5	2	80	240
Réaliser un audit du Contrôle en Vol (CEV)	1	3	2	48	48
Réaliser une inspection programmée des services de Communication (COM)	8	3	2	48	384
Réaliser une inspection programmée des services de Navigation (NAV)	7	3	2	48	336
Réaliser une inspection programmée du Contrôle en Vol (CEV)	1	3	2	48	48
Réaliser une inspection programmée des services de Surveillance (SUR)	1	3	2	48	48
Réaliser une inspection inopinée des services de Communication (COM)	2	1	1	8	16
Réaliser une inspection inopinée des services de Navigation (NAV)	1	1	1	8	8
Réaliser inspection inopinée du Contrôle en Vol (CEV)	1	1	1	8	8
Réaliser une inspection inopinée des services de Surveillance (SUR)	1	1	1	8	8
Rédiger les rapports d'audits et d'inspection et transmission aux CNSP concernés	26	3	1	24	624

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p align="center"><b>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS)</b></p> <p align="center">« RACI 5143 »</p>	<p>Edition 1 Date : 22/01/2019 Amendement 0 Date : 22/01/2019</p>
--	--	---


Tâches de l'inspecteur	Fréquence des tâches /an (A)	Nombre de jour par tâche (B)	Nombre d'inspecteur par tâche (C)	Nombre total d'heure par tâche (D)= BxCx8	Nombre total d'heure par an (E) = Ax D
Elaborer les plans de navigation aérienne dans les domaines CNS/ATM	1	10	2	160	160
Analyser et accepter les projets d'installation ou de remplacement d'équipements/ systèmes CNS/ATM	1	3	1	24	24
Assigner les fréquences aéronautiques	4	5	1	40	160
participer au traitement des incidents de brouillage des fréquences aéronautiques	3	2	1	16	48
recenser les matériels radioélectriques utilisés sur les plateformes aéroportuaires	1	2	1	16	16
Examiner les lettres aux États de l'OACI sur les questions intéressant les services CNS, rédiger les réponses à ces lettres et en assurer le suivi	5	1	2	16	80
Examiner et accepter les plans d'actions correctrices (PAC) soumis par les prestataires CNS	26	1	2	16	416
Approuver/accepter les manuels d'exploitation ou les programmes de formation du personnel des prestataires CNS	6	5	2	80	480
Faire l'approbation/acceptation des études de sécurité	3	1	1	8	24
Participer aux réunions de la Commission d'attributions de fréquences et commissions brouillage, et autres réunions liées à la gestion des fréquences	10	0.5	1	4	40
<b>Nombre total d'heure pour toutes les tâches</b>					<b>3704</b>
<b>Nombre d'heures travaillées dans l'année (potentiel individuel brut) sur la base de 8h de travail par jour</b>					<b>1520</b>
<b>Nombre d'inspecteur(s) requis pour les tâches (3704/1520)</b>					<b>2,44</b>

Le nombre total d'inspecteurs ANS-CNS requis est de deux (03)

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS) « RACI 5143 »</p>	<p>Edition 1 Date : 22/01/2019 Amendement 0 Date : 22/01/2019</p>
---	--	---

#### 5.4 Inspecteur ANS-MET

Tâches de l'inspecteur	Nombre de tâche /an (A)	Nombre de jour par tâche (B)	Nombre d'inspecteur par tâche (C)	Nombre total d'heure par tâche (D) D = BxCx8	Nombre total d'heure par an (E) E = AxD
Elaborer et mettre à jour les règlements MET	1	3	1	24	24
Elaborer les guides et éléments indicatifs destinés à l'industrie	5	3	1	24	120
Elaborer les guides, procédures ou éléments indicatifs destinés à aider les inspecteurs MET dans la réalisation de leurs missions et tâches de supervision	3	5	1	40	120
Identifier les différences éventuelles entre les règlements et usages nationaux et les normes et pratiques recommandées (SARPs) des annexes de l'OACI relatives à MET en vue de leur notification à l'OACI et de leur publication dans l'AIP	1	4	1	32	32
Etablir le planning de surveillance des fournisseurs MET	2	1	1	8	16
Réaliser un audit des services MET	2	5	2	80	160
Réaliser une inspection programmée du Centre de veille MET (CVM)	1	3	2	48	48
Réaliser une inspection programmée du Centre MET principal (CMP)	2	3	2	48	96
Réaliser une inspection programmée de station météorologique aéronautique	7	3	2	48	336
Réaliser une inspection inopinée du Centre MET principal (CMP)	2	1	1	8	16
Réaliser une évaluation du SMQ du Prestataire MET	2	1	1	8	16
Rédiger les rapports d'audits et d'inspection et transmission aux ANSP concernés	16	3	1	24	384
Elaborer les plans de navigation aérienne dans le domaine MET	1	10	2	160	160
Participer à l'authentification, la vérification et la validation des données météorologiques avant leur publication	1	2	2	32	32
Examiner les lettres aux États de l'OACI sur les questions intéressant les services MET, rédiger les réponses à ces lettres et en assurer le suivi	3	1	1	8	24

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	<b>Procédure de détermination des effectifs des inspecteurs des services de la navigation aérienne (ANS)</b> <b>« RACI 5143 »</b>	<b>Edition 1</b> <b>Date : 22/01/2019</b> <b>Amendement 0</b> <b>Date : 22/01/2019</b>
--	--	---

Tâches de l'inspecteur	Nombre de tâche /an (A)	Nombre de jour par tâche (B)	Nombre d'inspecteur par tâche (C)	Nombre total d'heure par tâche (D) D = BxCx8	Nombre total d'heure par an (E) E = AxD
Examiner et accepter les plans d'actions correctrices (PAC) soumis par les prestataires MET	16	1	2	16	256
Approuver/accepter les manuels d'exploitation ou les programmes de formation du personnel des prestataires MET	6	5	1	40	240
<b>Nombre total d'heure pour toutes les tâches</b>					<b>2080</b>
<b>Nombre d'heures travaillées dans l'année (potentiel individuel brut) sur la base de 8h de travail par jour</b>					<b>1520</b>
<b>Nombre d'inspecteur(s) requis pour les tâches (2080/1520)</b>					<b>1,37</b>

Le nombre total d'inspecteurs ANS-MET requis est de deux (02)

### RESUME

Le nombre total d'inspecteurs ANS requis est réparti comme suit :

<b>Inspecteurs ANS-AIM/PANS-OPS</b>	<b>= 02</b>
<b>Inspecteurs ANS-ATM/SAR</b>	<b>= 02</b>
<b>Inspecteurs ANS-CNS</b>	<b>= 03</b>
<b>Inspecteurs ANS-MET</b>	<b>= 02</b>

**TOTAL = 09**

---- FIN ----

*C. D. J.*